



## Contrat SmartService™ IDEXX - UE (Révision de mai 2018)

**AVIS DESTINÉ À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT AVANT DE DONNER VOTRE ACCORD ET D'UTILISER LE SERVICE DE GESTION INTELLIGENTE SMARTSERVICE™ IDEXX.** EN UTILISANT SMARTSERVICE IDEXX, VOUS ET LE CABINET VÉTÉRINAIRE QUE VOUS REPRÉSENTEZ ACCEPTEZ TOUTES LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE CE CONTRAT. VOUS RECONNAISSEZ QUE CE CONTRAT A FORCE DE LOI COMME TOUS AUTRES ACCORDS NÉGOCIÉS ÉCRITS SIGNÉS PAR VOUS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD, N'UTILISEZ PAS SMARTSERVICE IDEXX.

Le présent Contrat établit les conditions relatives au service de gestion intelligente SmartService IDEXX (ci-après, le « Service ») pour le matériel (tel que les instruments de diagnostic, les systèmes de données de laboratoire et de gestion de clinique, appareils de radiographie et ordinateurs associés) fourni par l'entité IDEXX vous facturant, nos filiales ou nos distributeurs agréés (« Matériel IDEXX »). Les termes **nous**, **notre** et **nos** renvoient à IDEXX, aux filiales de IDEXX et à nos distributeurs agréés.

1. Définitions : Outre les termes définis dans une autre section de ce Contrat, la définition des termes suivants s'applique :

« Convention relative à la protection des données » renvoie à la convention conclue entre IDEXX et vous, régulant les dispositions prises par les Parties en ce qui concerne le traitement des Données personnelles.

« Données personnelles » renvoie à l'ensemble des données liées à une personne physique en vie identifiée ou identifiable.

2. Portée du Service : Après votre acceptation de ce Contrat, le logiciel de gestion de relation (« DRM »), qui est déjà installé sur votre Matériel IDEXX, sera activé, afin de nous permettre d'accéder à distance au Matériel IDEXX et de procéder à la prestation du Service. Le Service permettra à IDEXX de surveiller, dépanner, diagnostiquer et entretenir à distance votre Matériel IDEXX et les appareils auxquels il est connecté à partir du site de votre société. Le Service inclura également des mises à jour à distance du logiciel de votre Matériel IDEXX et du logiciel contenu dans les appareils connectés. Afin d'assurer la prestation du Service, nous accèderons et recueillerons à distance des données spécifiques qui nous aideront à diagnostiquer et à résoudre les problèmes de fonctionnement du matériel, ainsi que des informations relatives au nom, à l'âge et à la race du patient (animal), au nom du client (propriétaire de l'animal) et à l'essai, et nous procéderons à des analyses pour chaque essai. Si vous avez souscrit auprès de nous un contrat de prolongation de la maintenance (tel que IDEXXCare Plus) pour votre Matériel IDEXX, le Service, tel que décrit dans ce Contrat, est fourni sans frais supplémentaires. En cas de résiliation de votre contrat de prolongation de la maintenance, nous nous réservons le droit d'interrompre le service d'assistance technique à distance tout en continuant à vous faire parvenir gratuitement les mises à jour à distance du logiciel ou d'autres éléments du Service utilisant le logiciel DRM. Si nous décidons de continuer à vous faire profiter de nos services par le biais du logiciel DRM, le présent Contrat (qui implique pour nous le droit d'utiliser vos données comme convenu dans le présent paragraphe et dans l'alinéa 6 ci-dessous) reste applicable. Si vous souhaitez désactiver le logiciel DRM et, par là même, nous empêcher d'accéder votre Matériel IDEXX à distance, il est nécessaire de nous faire parvenir une notification par écrit en envoyant un e-mail à [smartservice@idexx.com](mailto:smartservice@idexx.com).

3. Environnement technique : Afin d'utiliser le Service, vous devez disposer d'une connexion internet haut débit. L'installation et les frais relatifs au Matériel IDEXX et à la connexion internet haut débit seront à votre charge selon nos instructions. Vous devrez fournir la connectivité de réseau appropriée afin que le Service puisse fonctionner correctement. Le logiciel DRM utilisé avec le Service inclut des

fonctions de sécurité permettant de limiter l'accès au Matériel IDEXX uniquement au personnel autorisé.

4. Garantie Limitée : Nous garantissons le Service inclus dans la Garantie Limitée qui vous est attribuée lors de l'achat de votre Matériel IDEXX. Veuillez consulter les conditions de vente fournies au moment de l'achat de votre Matériel IDEXX ou disponibles sur notre site Internet [www.idexx.com](http://www.idexx.com) pour les conditions particulières de la Garantie Limitée.

5. Limitation de responsabilité : Nous ne sommes responsables d'aucun manquement relatif à l'exécution de ce Contrat éventuellement occasionné par des circonstances indépendantes de notre volonté. EN AUCUN CAS NOUS NI LES CONCÉDANTS DE NOS LICENCES NE SOMMES RESPONSABLES ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES OU UTILISATION, PERTE DE CLIENTÈLE OU DE DOMMAGES SECONDAIRES, INDIRECTS, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU MULTIPLES, Y COMPRIS, SANS RÉSERVE, EN CAS DE PERTE DE CLIENTÈLE, DONNÉES OU MATÉRIEL, OU INTERRUPTION D'ACTIVITÉ COMMERCIALE, OCCASIONNÉE PAR L'UTILISATION DU SERVICE, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUX, SUITE À UNE VIOLATION DE GARANTIE OU AUTRE, MÊME SI NOUS AVONS ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. NOTRE RESPONSABILITÉ MAXIMALE POUR LE SERVICE, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUX, SUITE À UNE VIOLATION DE GARANTIE OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT QUE VOUS AUREZ VERSÉ POUR LE SERVICE.

Comme certains pays/États ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages spéciaux, indirects, secondaires, exemplaires, punitifs ou multiples ni la limitation du prix réel versé pour le produit ou le service, les limitations précédentes peuvent ne pas vous être applicables. Notre garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également disposer d'autres droits, en fonction de votre pays/État.

6. Utilisation des données et Protection des données : IDEXX accorde une haute importance au bon traitement des Données personnelles et a adopté la politique de confidentialité figurant sur [www.idexx.com](http://www.idexx.com). Les dispositions prises par les Parties en ce qui concerne le traitement et la protection des Données personnelles sont énoncées dans l'Accord relatif à la protection des données disponible sur [www.idexx.eu/gdpr](http://www.idexx.eu/gdpr). Nous ne communiquerons pas vos Données personnelles à des tiers si ce n'est sous forme agrégée et anonymisée, sauf dans les conditions prévues par notre Politique de confidentialité ainsi que par l'Accord relatif à la protection des données ou par ailleurs, avec votre consentement exprès. Conformément aux dispositions de l'Accord relatif à la protection des données, IDEXX utilisera les Données personnelles agrégées et anonymisées obtenues par le biais du Service en vue de réaliser une étude de marché afin d'anticiper les besoins du Client, d'acquérir un savoir-faire qui bénéficiera aux pratiques vétérinaires de manière générale, et de fournir des services professionnels et un enseignement médical au secteur vétérinaire. Vous acceptez que ces Données personnelles agrégées et anonymisées de même que toutes données non personnelles stockées, échangées ou traitées par IDEXX par le biais du Service puissent être communiquées à des tiers sans votre consentement préalable.

7. Loi applicable et Tribunal compétent : Ce Contrat et les transactions qu'il établit, et tous les litiges dérivés entre les parties en vertu ou en rapport avec ce Contrat, à titre contractuel, délictuel ou autre, seront régis par les lois des Pays-Bas, sans donner effet à tout principe de conflit de lois. En cas de litige en rapport avec le Service ou ce Contrat, les parties s'engagent à se rencontrer dans un délai de soixante (60) jours après notification afin de tenter, de bonne foi, de parvenir à un règlement à l'amiable. EN L'ABSENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE, TOUT LITIGE OCCASIONNÉ EN RAPPORT AVEC CE CONTRAT, OU TOUTE AUTRE CONVENTION DÉRIVÉE DE CE DERNIER, OU LA VIOLATION, LA RÉSILIATION OU L'ANNULATION DE CE CONTRAT, SERA FINALEMENT RÉSOLU PAR UN TRIBUNAL COMPÉTENT À AMSTERDAM, AUX PAYS-BAS. Les deux parties renoncent à toute réclamation l'une envers l'autre en cas de dommages et intérêts multiples, punitifs ou exemplaires dans le cadre de toute action en justice relative à ce Contrat.

8. Autonomie des dispositions : Au cas où l'une des dispositions de ce Contrat serait considérée par un tribunal compétent comme nulle ou inapplicable à tout effet, cette décision n'affectera en aucun cas la validité et l'applicabilité des autres dispositions, et les deux parties s'engagent à remplacer

cette disposition nulle ou inapplicable par une stipulation valable et applicable la plus proche possible, de par sa nature économique, de la disposition nulle et inapplicable.

9. Divers : Vous vous engagez à ne transférer ce Contrat ou le Matériel ou Service IDEXX (par achat d'actions, fusion, cession d'activité, imposition légale ou autre) à aucune autre personne sans notre autorisation écrite préalable, et toute tentative de cession sera considérée comme nulle et non avenue. Ce Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre nous concernant l'objet contractuel et remplace et annule tout autre accord oral ou écrit éventuellement souscrit entre nous concernant cet objet. Ce Contrat pourra uniquement être modifié par une notification qu'IDEXX vous enverra. En cas de modifications, nous vous en informerons à l'avance, et votre utilisation postérieure du Service impliquera votre acceptation des modifications. Aucun retard ni aucune omission par l'une des parties dans la demande d'exécution par l'autre partie, ou dans l'application de nos droits en vertu de ce Contrat, ne sera considéré(e) comme un abandon de l'un de nos droits ou une limitation à l'exercice futur de ces droits.

10. Langue applicable : Toute traduction du présent Contrat n'est effectuée que pour répondre à des exigences locales. En cas de contradiction entre les versions anglaise et non anglaise, la version anglaise d'origine de ce Contrat régira toutes les questions d'interprétation à cet égard. Tous autres documents remis ou donnés en liaison avec ce Contrat, y compris les notifications, pourront être en anglais.